

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 10 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 10

NOTE N° 1401471/DEF/SGA/DAF
portant abrogation de textes.

Du 19 septembre 2014

NOTE N° 1401471/DEF/SGA/DAF portant abrogation de textes.

Du 19 septembre 2014

NOR D E F F 1 4 5 1 7 2 5 X

Textes abrogés :

- Note n° 3005/MA/DSF/1/P du 25 juillet 1973 (BOC, 1981, p. 1805 ; BOEM 410.12.2.2).
- Note n° 11915/DEF/DSF/CC/2 du 14 juin 1979 (BOC, p. 2585 ; BOEM 410.12.2.2).
- Note n° 14972/DEF/DSF/CC/1/CC/2 du 26 décembre 1985 (BOC, p. 7733 ; BOEM 410.12.2.2).
- Note n° 10874/DEF/DSF/CC/2 du 17 mars 1989 (BOC, p. 1297 ; BOEM 410.12.2.2).
- Note n° 1554/DEF/DSF/1/E du 28 juin 1989 (BOC, p. 3236 ; BOEM 410.12.2.2) modifiée.
- Note n° 10856/DEF/DSF/CC/1 du 23 février 1993 (BOC, 1994, p. 3797 ; BOEM 410.12.2.2) modifiée.
- Note n° 13373/DEF/DSF/CC/1/CC/2 du 22 juillet 1993 (BOC, 1994, p. 994 ; BOEM 410.12.2.2).
- Note n° 9803276/DEF/SGA/DSF/SDRC/1 du 28 mai 1998 (BOC, p. 1956 ; BOEM 410.12.2) modifiée.
- Note n° 9808371/DEF/SGA/DSF/SDRC/1 du 31 décembre 1998 (BOC, 1999, p. 595 ; BOEM 410.12.2.3).

Référence de publication : BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 10.

1. Les notes énumérées ci-après sont abrogées :

- note n° 3005/MA/DSF/1/P du 25 juillet 1973 relative aux opérations à financement multiple ;
- note n° 11915/DEF/DSF/CC/2 du 14 juin 1979 relative à l'assignation des dépenses et des recettes des services relevant de la délégation pour l'armement ;
- note n° 14972/DEF/DSF/CC/1/CC/2 du 26 décembre 1985 pour les directions et services de l'administration centrale, gestionnaire de crédits concernant l'arrêté du 2 décembre 1985 (BOC, p. 7723) modifiant l'arrêté du 28 février 1956 relatif aux opérations de régularisation. Procédures applicables en matière de règlement des cessions effectuées par les services de l'État. Délais applicables aux rétablissements des crédits ;
- note n° 10874/DEF/DSF/CC/2 du 17 mars 1989 relative à la mise en place de nouveaux imprimés ;
- note n° 1554/DEF/DSF/1/E du 28 juin 1989 relative à la mise en place de nouveaux imprimés ;
- note n° 10856/DEF/DSF/CC/1 du 23 février 1993 relative à l'habilitation à signer les documents comptables par les directions et services gestionnaires de crédits au titre d'une délégation de signature du ministre ;
- note n° 13373/DEF/DSF/CC/1/CC/2 du 22 juillet 1993 relative à l'établissement des projets d'ordonnances directes ;
- note n° 9803276/DEF/SGA/DSF/SDRC/1 du 28 mai 1998 relative à l'introduction de l'euro ;

- note n° 9808371/DEF/SGA/DSF/SDRC/1 du 31 décembre 1998 relative aux taux de conversion irrévocable euro/monnaies nationales de l'union économique et monétaire entrant en vigueur au 1^{er} janvier 1999.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,
adjoint au directeur des affaires financières,*

Pascal PROPHETE.